

Châtenoy-le-Royal

Réunion publique contre Praxyval

Mardi, à la salle des fêtes de Châtenoy, l'Association Protection de la Côte Chalonnaise, appelée PCC, représentée par Marc Béchet, Jean-Philippe Mollard, Jean Violet, Claude Limon, tous quatre Vice-Présidents, et Jean-Marc Charles, secrétaire, a tenu une information publique à destination des Châtenoyens, en présence de Marie Mercier, Maire et Conseillère Régionale, Fernand Belda, conseiller général suppléant, d'élus et de nombreux habitants de la commune. Il s'est agi bien sûr du dossier chaud Praxyval, suite à l'implantation de cette société dans les locaux de l'ancienne entreprise Zolpan, route de Chalon à Givry. « Le gros problème, ont déclaré les chimistes du bureau, tient au fait que Praxyval est une usine de traitement de déchets dangereux. Malgré de nombreuses objections justifiées et contre l'avis de la population exprimé lors d'une enquête publique par le rejet massif de ce projet, un arrêté préfectoral a autorisé le 1er août l'installation de cette usine », ont rappelé les intervenants. En conséquence, la PCC a engagé des actions pour faire annuler cette implantation.

Les membres du bureau ont décrit leurs grandes inquiétudes « si l'activité de Praxyval, momentanément stoppée pour non respect du permis de construire, devait prendre forme : gros risques pour la santé de la population, la viticulture et l'environnement naturel. Il faut ajouter 45 000 tonnes de déchets dangereux transportés chaque année par les camions. » En outre, le traitement des déchets, provenant des usines et des déchetteries, « présente un fonctionnement qui n'est pas jugé fiable » par les chimistes présents à la réunion. Il laisse présager « l'éventualité d'explosions et d'évaporation de gaz dangereux qui, poussés par les vents, pourraient atteindre aussi les lieux avoisinants. » A ce propos, les vice-présidents ont ajouté que cette question concernait, outre Givry où se situe Praxyval, les communes de Châtenoy-le-Royal, Dracy-le-Fort et Mellecey. Ils ont précisé que le conseil municipal de chacune d'elles a voté pour un avis défavorable quant à l'implantation de cette entreprise à Givry et a pris acte de l'arrêté préfectoral autorisant son ouverture. Cependant, la PCC souhaiterait que, comme elle et la municipalité de Givry, ces communes engagent une procédure de recours juridiques afin qu'aboutisse l'annulation de cet arrêté.

La PCC a réitéré en conclusion que Praxyval devrait reconsidérer son fonctionnement et, par sécurité, s'implanter dans un environnement éloigné des populations.

J. Sala



Cl. Limon, J. Violet, J.-Ph. Mollard, M. Béchet et J.-M.b Charles ont animé la réunion (de d. à g.)